

COMMUNIQUE DE PRESSE

21 mars 2017



Dématérialisation et bouclage électronique (IEB) : une vraie complémentarité au service de la modernisation de la filière bovine.

Le conseil national d'orientation de la politique sanitaire animale et végétale (CNOPSAV) s'est prononcé favorablement pour la mise en place de la boucle électronique pour les veaux nés à partir du 1er janvier 2018 et l'arrêté modificatif l'instaurant est en cours de préparation au ministère.

Afin de préparer cette évolution, les Chambres d'agriculture, via les EDE (Etablissement de l'Élevage) sont chargées de la mise en œuvre de l'identification et de la traçabilité notamment des bovins.

Par souci d'optimisation, les EDE proposent aux éleveurs qui le souhaitent d'opter dès à présent pour des boucles électroniques afin de minimiser le nombre de boucles conventionnelles non utilisées dans les élevages à la fin de l'année (et donc inutilisables après cette date).

La Démat' (dématérialisation des passeports bovins et des ASDA –attestation sanitaire à délivrance anticipée) combinée au bouclage électronique permet :

- de fiabiliser les données et sécuriser les mouvements d'animaux,
- de mieux maîtriser la situation sanitaire,
- de simplifier et alléger les tâches (notamment administratives),
- et d'accélérer la transmission des informations entre acteurs et pouvoir en intégrer de nouvelles.

De plus, les boucles permettent aussi un lien direct avec les logiciels éleveurs.

La modernisation qui en découle bénéficiera à l'ensemble des acteurs de la filière (amont et aval).

Le surcout du bouclage électronique de 0,75 € maximum par bovin, même en cette période difficile, reste modeste au regard des possibilités offertes par cette évolution.

« Le couple Démat/IEB est une source de modernisation forte pour les exploitations d'élevage comme pour l'aval de la filière. Il ouvre de nouvelles perspectives, et en cela permet donc d'accroître l'attractivité de la filière » Daniel Roguet, Vice-président de l'APCA, en charge du dossier élevage.

Contact Presse

Chambres d'agriculture France - APCA
Iris Roze – 01 53 57 10 51 / 06 09 86 02 26
Iris.roze@apca.chambagri.fr

www.chambres-agriculture.fr

Rejoignez-nous sur :

